



Mars 2018

*Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois*

REFLEXION SUR LES COUPES D'ARBRES (SUITE)

Nous avions réagi en septembre 2015 sur la demande de TULLE'AGGLO enjoignant les particuliers d'élaguer leurs arbres. Devant les effets pervers et les excès constatés (voir article sur le site), nous proposions : « **qu'une réflexion commune et une coordination serait nécessaire, avec mise en place de moyens mutualisés. Il est vrai que certains arbres gênent mais une suppression systématique n'est pas la solution. Il faut laisser une place au bons sens.** »

La voix d'une petite association locale n'a évidemment que peu de poids et rien n'a changé.

Au contraire, le Conseil Départemental a pris le relais de Tulle'Agglo et près de 28 000 courriers ont été envoyés en septembre et décembre aux propriétaires leur signifiant d'élaguer d'ici la fin du mois de février toutes les branches d'arbres qui dépasseraient au-dessus de la voirie, sous peine de mise en demeure.

Il s'agit, selon le département, de faire place nette pour l'installation de la fibre optique par voie aérienne et de protéger les routes de l'érosion provoquée par les gouttes d'eau tombant des feuilles (!)... Le réseau concerné représente près de 4 700 kilomètres selon correze.fr (cf. lien).

Un abattage massif a commencé. Les particuliers n'ayant pas les moyens techniques de le faire, des entreprises spécialisées s'en chargent et c'est un marché lucratif. Tout le monde n'est pas perdant. Seuls les propriétaires forestiers pourraient obtenir une aide financière.

Et le résultat est spectaculaire : de vieux arbres encore sains sont taillés en pièces et des haies sont rasées aux quatre coins du département, aucun bord de route ne semble épargné.



Ce n'est plus de l'élagage mais du rasage ... ou du massacre

Le Conseil Départemental a certes le droit, en vertu de la loi pour une République Numérique et du Code de la Voirie, d'exiger des propriétaires qu'ils élaguent les branches au-dessus de la chaussée. Mais cela entraîne des problèmes environnementaux que les élus ne semblent pas avoir anticipé.

Conséquences du massacre :

- **Elimination des arbres remarquables**
Manque de discernement et abattage d'arbres sains parfois très anciens, absence de travail soigné, coupes parfois illégales.
- **Disparition de corridors écologiques**
Suppression, pourtant interdites par la loi, des refuges des espèces protégées trouvant refuge dans les vieux arbres à cavités.
- **Suppression d'ambiances**
Manque de respect des espaces particuliers, défiguration des paysages.
- **Non-respect de la nature**
Non prise en compte du rythme de la nature et de la montée de sève.
Suppression de la régulation naturelle de la température.
- **Augmentation des risques naturels**
Suppression des écrans et augmentation de la prise au vent.

Opposition à cette politique

Cette fois, les voies ne sont plus isolées et l'opposition se mobilise.

L'information et le tollé induit ont été relayés dans la presse locale et nationale, écrite et parlée (par exemple large sujet dans l'émission « CO² mon amour » sur France Inter) et sur les réseaux sociaux (nombreux articles dans Reporterre).

Une pétition circule également dans le département et un collectif intitulé « Défense de l'environnement arboré des routes du Limousin » s'est formé contre ce « massacre organisé ». Un collectif d'élagueurs s'est aussi joint à la contestation.

Devant cette fronde, une table ronde devrait être organisée prochainement par le Département qui n'aurait pour le moment consulté que le conseiller forestier de la chambre d'agriculture, dont le métier est la promotion de l'emploi du bois et la valorisation économique des peuplements arborés. Aucun autre interlocuteur n'aurait été sollicité et on pourrait penser que la fibre optique est finalement l'arbre qui cache l'exploitation forestière.

Le mal est fait et on ne pourra pas revenir en arrière mais il faut essayer d'enrayer le désastre et de limiter les dégâts.

Cette situation déborde largement le cadre de notre commune. Notre voix n'est pas plus entendue qu'en 2015 mais il nous semble important de relayer ces faits afin de diffuser et partager l'information, la fréquentation toujours croissante de notre site nous confortant dans notre rôle de communication.

Merci à ceux qui nous lisent de diffuser à leur tour ces faits afin qu'une solution finisse par être trouvée et que les instances départementales flétrissent.

<http://www.correze.fr/plus-dinfos/lelage-consultation/>
